Envoyé en préfecture le 20/07/2022
Reçu en préfecture le 20/07/2022
Affiché le
ID : 084-218400695-20220720-DEC2022DGS1137-AU

MALAUCÈNE
VENTOUX & PATRIMOINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE MALAUCENE
DEC 2022 DGS 1137

IDMI SOLUTIONS INFORMATIQUE
Direction Générale des Services

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)
Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23
Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020 et n° 163 du 30 septembre 2021 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT
Vu la nécessité de mettre à jour le parc informatique pour l'ensemble des services
Vu la consultation effectuée auprès des professionnels compétents en ce domaine
Vu la proposition présentée par la société IDMI informatique domiciliée ZA les écluses, 1100, chemin de l'Ancienne Voie ferrée à Vaison la Romaine (Vaucluse)

DECIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de la société IDMI informatique domiciliée ZA les écluses, 1100, chemin de l'Ancienne Voie ferrée à Vaison la Romaine (Vaucluse) détaillée comme suit :

F-secure antivirus PSB server (abonnement/an/1 appareil)	4	41.50 €	166.00 €
F-secure antivirus PSB server (abonnement/an/1 appareil)			-10.00 €
Microsoft exchange online (plan 1) – hébergement de courrier avec boite aux lettres de 50 Go	30	40.80 €	1224.00 €
		Total HT	1380,00 €
		Total TTC	1656.00 €

Article 2 : de dire qu'un acompte de 50% sera versé à la commande soit 690.00 € /HT

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Madame le Trésorier principal de Carpentras
- Notifiée à l'entreprise

Malaucène, le 20 07 2022

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la décision a été transmise en préfecture

Publié le 04 août 2022